

Au paragraphe 2 du commentaire 119 on trouve ces mots:

Le simple souci de raccourcir les sessions peut aboutir à une limitation induite de la liberté de parole. Les devoirs d'un Parlement représentatif sont trop importants pour être remplis à la hâte.

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Tandis qu'il consulte Beauséne, l'honorable député se reporterait-il également au commentaire 149, alinéa (i), qui dit qu'un député ne doit pas

se servir de son droit de parole pour faire obstacle aux travaux de la Chambre.

**M. Thomas:** J'ai encore beaucoup à dire, monsieur l'Orateur, et si notre honorable ami n'y voit pas d'objection, je continuerai mes remarques. Il pourra prendre 40 minutes en temps voulu et apporter au problème que pose le choix d'un drapeau national une contribution qui ne sèmera pas le désaccord entre les divers secteurs de la population.

**M. Winkler:** Il peut se faire le porte-parole de la Colombie-Britannique. Personne d'autre ne le fera.

**M. Thomas:** Je parle en faveur d'un plébiscite et je dirai pourquoi un plébiscite est souhaitable à ce propos. Ce passage de Beauséne indique que les minorités à la Chambre des communes ont le droit de contester le droit du gouvernement à poursuivre, et sans que soit compromis l'intérêt public. Cependant, les règlements renferment des dispositions permettant au gouvernement de passer outre aux demandes de changement de politique faites par une minorité. Il y a le règlement de la clôture. Si le gouvernement est assez sûr de sa position, il peut invoquer la clôture et rendre compte au peuple de ses actes. Par conséquent, aucun gouvernement ne peut avec succès prétendre qu'il a été empêché de s'acquitter de ses devoirs par les agissements d'une opposition minoritaire.

Si le gouvernement fait fausse route dans la méthode employée pour présenter un drapeau national, qu'il prenne les mesures voulues pour mettre en marche la procédure proposée. Je dirais que, présentement ou plus tard, si le gouvernement accuse une minorité d'entraver ses fonctions, l'allégation sera sans aucun fondement. Le gouvernement est chargé de proposer des travaux à la Chambre, et si l'opposition croit que le gouvernement se trompe, son devoir est de se prévaloir de tout avantage ou de toute disposition que lui offre le Règlement, pour empêcher le gouvernement de commettre une erreur ou de prendre des

mesures peu sages. Les députés ministériels ne peuvent certainement pas critiquer les députés de ce côté-ci de la Chambre parce qu'ils accomplissent la tâche pour laquelle ils ont été élus.

A propos du drapeau, je voudrais répéter qu'une fois adopté nous le conserverons pour toujours. Nous n'avons pas l'intention de revenir sur la question du drapeau avec chaque nouveau gouvernement. La situation deviendrait intenable. C'est un problème qui n'est abordé qu'une seule fois dans une génération ou au cours d'une vie, et mon collègue dit une fois dans cent ans. Nous ne devrions pas envisager pouvoir le modifier à nouveau. Nous le conserverons pour toujours. Pourquoi nous hâter? Pourquoi ne prenons-nous pas le temps voulu pour effectuer le travail convenablement? Si le gouvernement persiste à agir de la sorte, je prétends alors qu'il sème au Canada des germes d'amertume que nous ressentirons durant plusieurs générations. La question du drapeau est de la plus haute importance pour notre unité nationale. Je crois que le problème ne doit pas être abordé en toute hâte. Il ne faut épargner aucun effort et aucun frais lorsqu'il s'agit de choisir un drapeau qui pourrait favoriser notre unité nationale.

Cet après-midi, un des députés dans l'angle sud-est de la Chambre, le député de Villeneuve (M. Caouette) je crois, a dit que lui-même et ses collègues avaient été élus en faisant du drapeau l'enjeu de leur campagne électorale. C'est peut-être vrai. J'ignore quelles questions ont été débattues dans le comté de Villeneuve pendant la campagne, car j'étais loin de là. J'étais dans l'Ouest de l'Ontario, dans Middlesex-Ouest, sauf quelques exceptions. C'est là que j'ai prononcé mes discours électoraux. Je ne me souviens pas d'avoir fait des promesses exagérées. J'ai dit que j'avais rempli mes fonctions de mon mieux et j'ai promis qu'une fois réélu, je continuerais de faire de même, c'est-à-dire de m'acquitter de mes fonctions de député de mon mieux. J'ai été réélu, mais autant que je sache, il n'a pas été question d'un nouveau drapeau canadien dans cette région.

Au cours de mon congrès national, le parti conservateur avait adopté, il est vrai, une résolution en faveur d'un drapeau national, mais ce n'était pas l'enjeu de notre campagne électorale. Puis-je dire qu'il est dix heures?

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)